



Direction des assemblées
et des relations aux élus
2022/07/00278

ARRÊTÉ MODIFICATIF

DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRÉSIDENTS ET AUX CONSEILLERS SPÉCIAUX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 4231-3,
- VU la délibération n° AP-2021-07 / 08-1-5689 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à l'élection du Président,
- VU la délibération n° AP-2022-06 / 01-1-6738 du Conseil régional du 30 juin 2022 relative à la complétude de la commission permanente,
- VU la délibération n° AP-2022-06 / 01-15-6884 du Conseil régional du 30 juin 2022 relative aux modalités de recueil des votes pour l'élection de la Commission permanente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° AP-2022-06 / 01-18-6887 du Conseil régional du 30 juin 2022 relative au renouvellement de la Commission permanente,
- VU la délibération n° AP-2022-06 / 01-16-6885 du Conseil régional du 30 juin 2022 relative à l'élection de la liste des Vice-présidents,
- VU l'arrêté modificatif n° 2021/09/00418 du 20 septembre 2021 modifiant les délégations de fonctions aux Vice-présidents et aux Conseillers spéciaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonction est donnée aux quinze Vice-présidents dans les domaines suivants :

Madame Stéphanie PERNOD, 1^{ère} Vice-présidente : économie, relocalisation, préférence régionale et numérique ;

Monsieur Nicolas DARAGON, 2^{ème} Vice-président : finances, administration générale, ressources humaines et fonds européens ;

Madame Sandrine CHAIX, 3^{ème} Vice-présidente : action sociale et handicap ;

Monsieur Frédéric AGUILERA, 4^{ème} Vice-président : transports ;

Madame Laurence FAUTRA, 5^{ème} Vice-présidente : santé ;

Monsieur Philippe MEUNIER, 6^{ème} Vice-président : aménagement du territoire, relations internationales, chasse, pêche, bois, forêt, associations patriotiques et anciens combattants ;

Madame Florence DUBESSY, 7^{ème} Vice-présidente : éducation et lycées ;

Monsieur Renaud PFEFFER, 8^{ème} Vice-président : sécurité ;

Madame Sophie ROTKOPF, 9^{ème} Vice-présidente : culture et patrimoine ;

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, 10^{ème} Vice-président : agriculture et espaces valléens ;

Madame Sylvie FAYOLLE, 11^{ème} Vice-présidente : tourisme ;

Monsieur Thierry KOVACS, 12^{ème} Vice-président : environnement et écologie positive ;

Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, 13^{ème} Vice-présidente : jeunesse, famille et seniors ;

Monsieur Jacques BLANCHET, 14^{ème} Vice-président : formation professionnelle et apprentissage ;

Madame Catherine STARON, 15^{ème} Vice-présidente : enseignement supérieur, recherche et innovation.

Article 2 : Délégation de fonction est donnée à cinq Conseillers régionaux dénommés « Conseillers spéciaux » dans les domaines suivants :

Monsieur Olivier AMRANE, Conseiller spécial délégué à la ruralité ;

Monsieur Gilles CHABERT, Conseiller spécial délégué à la montagne ;

Monsieur Bruno FAURE, Conseiller spécial délégué au territoire de l'Auvergne ;

Monsieur Éric FOURNIER, Conseiller spécial délégué à l'air, au climat et à l'énergie ;

Monsieur Bernard PERRUT, Conseiller spécial délégué à la relation avec les institutions et les collectivités territoriales.

Article 3 : Délégation de fonction est donnée à quinze Conseillers régionaux dénommés « Conseillers délégués » dans les domaines suivants :

Monsieur Claude AURIAS, Conseiller délégué à la forêt et aux bois ;

Madame Nathalie BÉRANGER, Conseillère déléguée aux ressources humaines ;
Monsieur Jérémie BRÉAUD, Conseiller délégué aux grands évènements ;
Madame Florence DUVAND, Conseillère déléguée aux stations thermales ;
Madame Virginie FERRAND, Conseillère déléguée aux actions éducatives ;
Monsieur Emmanuel FERRAND, Conseiller délégué aux fonds européens agricoles ;
Madame Caroline GUELON, Conseillère déléguée aux commerces ruraux ;
Madame Ségolène GUICHARD, Conseillère déléguée aux formations sanitaires et sociales ;
Monsieur Samy KÉFI-JÉRÔME, Conseiller délégué à la stratégie digitale ;
Monsieur Yannick LUCOT, Conseiller délégué à l'économie circulaire ;
Madame Isabelle MASSEBEUF, Conseillère déléguée à l'aménagement numérique du territoire ;
Madame Catherine PACORET, Conseillère déléguée au patrimoine ;
Monsieur Alexandre NANCHI, Conseiller délégué aux sports ;
Monsieur Raymond VIAL, Conseiller délégué à l'agriculture et à la ruralité ;
Monsieur Paul VIDAL, Conseiller délégué aux transports scolaires et interurbains.

Article 4 : L'arrêté n° 2021/09/00418 du 20 septembre 2021 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Région.

Article 6 : Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le - 7 JUIL. 2022

Le Président du Conseil régional



Laurent WAUQUIEZ